

MUSÉES ROYAUX  
 DE  
 PEINTURE ET DE SCULPTURE  
 DE BELGIQUE  
 Secrétariat  
 TÉLÉPHONE 9631

BRUXELLES, le 21. 2 1914.

45

M

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice examinera volontiers l..... reproduction photographique si toutefois elle ..... en votre possession de..... ouvrage..... que vous signalez à son attention par votre lettre du.....

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Secrétaire,*

Imp. V. Van der Straeten, Brux.

COPIÉ ET EXPÉDIÉ, le 21. 2 - 14

Namur, le 31 janvier 1914.

Monsieur le Conservateur en Chef.

Je suis possesseur d'un tableau ancien dont l'existence me paraît devoir être signalée à votre attention.

C'est la reproduction, sur un panneau mesurant 0m56 de largeur et 0m61 de hauteur, d'un tableau de Rubens figurant au Musée Royal de Bruxelles "Le Christ mort sur les genoux de la Vierge".

Deux particularités le distinguent de l'original : les personnes y sont placées inversément et le religieux qui se trouve à droite, dans une attitude de prosternation, a été remplacé ici par un personnage, aujourd'hui recouvert d'une mince couche de couleur noire, mais que l'on distingue parfaitement, cependant, en examinant le tableau sous un certain angle. Il est vraisemblable qu'il s'agit du portrait du donateur que l'on a voulu faire disparaître.

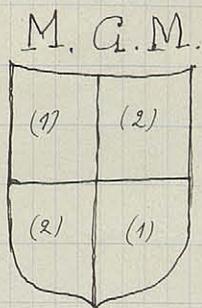
L'œuvre, bien conservée, porte l'inscription suivante :

ANTO<sup>g</sup> DVRBVT<sup>g</sup>

PINGEBAT A<sup>o</sup>

1634.

De plus, un blason dont ci-dessous le croquis, y figure :



- (1) deux fleurs de lys;  
 (2) un lion tenant un glaive; trois étoiles à 6 branches, une au-dessus du lion, une en dessous et la troisième à l'extrémité de la queue.

Étant donnée l'ancienneté non douteuse de ce tableau, sa place serait mieux indiquée, me dit-on, dans un musée ou dans une collection d'amateur; chez moi, il est isolé.

Sur les conseils d'un ami, membre de la Société archéologique de Namur, je me permets de vous demander si vous n'estimez pas que le tableau en question puisse avoir une valeur artistique suffisante pour figurer dans les collections du musée et, dans l'affirmative, si votre administration ne serait pas intentionnée d'en faire l'acquisition, après examen, bien entendu.

Me tenant à votre entière disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous être utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'expression de ma considération très-distinguée.

Louis Vincent

61, boulevard d'Herbatte à Namur.